



MAIRIE DE VILLEREST - SERVICE SCOLAIRE

7 rue du Clos - VILLEREST

04.77.69.66.66

scolaire@villerest.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024 - 2025
SCOLAIRE / RESTAURANT SCOLAIRE / GARDERIE

(PETITES SECTIONS, NOUVEAUX ARRIVANTS ET CP)

1 dossier obligatoire par enfant à retourner en mairie

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : Prénom :

Sexe : masculin féminin

Né(e) le : A :

FOYER OÙ VIT L'ENFANT

Adresse complète :

SITUATION FAMILIALE

RESPONSABLE 1 (Titulaire du N° allocataire CAF)

Marié Pacsé Vie Maritale Divorcé
 Séparé Veuf (ve) Célibataire Tuteur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Portable :

Fixe :

Travail :

Profession :

Employeur :

N° ALLOCATAIRE CAF :

RESPONSABLE 2

Marié Pacsé Vie Maritale Divorcé
 Séparé Veuf (ve) Célibataire Tuteur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Portable :

Fixe :

Travail :

Profession :

Employeur :

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

La commune de Villerest dispose d'un service de restauration, accessible aux enfants à partir de 3 ans.

Pour les PS et nouveaux arrivants, vos identifiants pour accéder au portail famille vous seront transmis par mail au mois d'août

Souhaitez-vous inscrire votre enfant : oui non

Repas pesco végétarien (sans viande) : oui non

Inscription par internet sur le portail famille (**adresse mail obligatoire**) : réservation et annulation de repas possible la veille du jour jusqu'à 23h59, concerné pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Pour une annulation exceptionnelle (maladie), contacter le secrétariat de Mairie entre 8h30 et 8h45.

INSCRIPTION À LA GARDERIE

La commune de Villerest dispose d'un service de garderie, accessible uniquement aux enfants dont les deux parents travaillent (attestations employeurs obligatoires).

Souhaitez-vous inscrire votre enfant : oui non

L'inscription par internet sur le portail famille est obligatoire.

Attention, pour les enfants de moins de 4 ans, seulement deux créneaux d'inscription en garderie possibles par jour :

- Garderie du matin : 7h00 – 8h30
- Garderie avant ou après repas : 11h45 – 12h30 et 13h20 – 13h35
- Restaurant scolaire 11h45 – 13h35
- Garderie du soir : 16h30 – 18h30

Pour toutes nouvelles inscriptions, vous devez absolument attendre de recevoir par courriel (avant fin août) vos identifiants, afin de créer votre espace sur le portail famille. Il est impératif d'inscrire l'enfant via le portail famille à la restauration scolaire et aux garderies.

Afin d'organiser l'accueil des enfants à l'école, la cantine, la garderie et pour les activités périscolaires, nous avons besoin d'informations personnelles fiables et actualisées pour assurer l'accueil, la sécurité et la prise en charge de vos enfants. Les informations demandées ci-dessus sont nécessaires et susceptibles d'être communiquées aux différents responsables et encadrants des services écoles, cantine, garderie, périscolaire.

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec la loi « informatique et libertés » et le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. La durée de conservation des données ne pourra excéder la période de scolarisation de l'élève dans une école de la commune ou, pour les services payants, celle nécessaire au recouvrement des sommes dues. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la commune de Villerest.

J'accepte que ces données fassent l'objet d'un traitement

PIECES À FOURNIR

- **Livret de famille ou extrait d'acte de naissance et CNI des parents**
- **Carnet de santé**
- **Fiche sanitaire de liaison**
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (pour les personnes hébergées, attestation sur l'honneur de l'hébergeur + justificatif de domicile + copie CNI recto verso)
- **Assurance de responsabilité extrascolaire**
- Parents divorcés ou séparés :
 - Photocopie du jugement de divorce ou de la décision judiciaire mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant
 - A défaut, attestation sur l'honneur signée des deux parents et fixant le lieu de résidence habituelle de l'enfant
- **Certificat de travail des parents** (si accès garderie)
- **Attestation CAF** quotient familial
- En cas de **demande de dérogation** fournir le dossier et les justificatifs
- En cas de changement d'école, fournir le **certificat de radiation** ancienne école (à fournir obligatoirement au moment de l'inscription).

En cochant cette case, j'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant dont je demande l'inscription, je certifie sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et que je suis informé(e) qu'est puni d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je m'engage à signaler tous changements qui interviendraient dans ma situation (numéro de téléphone, adresse, séparation ...).

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie, ainsi que des modalités de réservation des repas.

En cas d'urgence, j'autorise les responsables à faire diriger mon enfant vers les services d'urgence du Samu.

J'autorise la ville de Villerest à réaliser ou à faire réaliser des photos ou des films où mon enfant sera visible, en vue de la communication municipale relative à l'école, la restauration scolaire ou aux garderies/périscolaire.

A VILLEREST, le

SIGNATURE RESPONSABLE 1

SIGNATURE RESPONSABLE 2